

ASSEMBLEE GENERALE

de la SOCIETE BOTANIQUE du CENTRE-OUEST

tenue le 10 novembre 1973, à 14 heures

à la Mairie de La-Benâte (Ch^{te} M^{me})

Assistaient à cette Assemblée Générale:

M. et M^{me} AUBINEAU, MM. BARON (Yves), BIGET, BONNIN, BOUCHET, BOURASSEAU, CAILLON (Michel), CHARRON, CHEZEAU, M^{me} CORLIEUX, M^{me} et M^{lle} DAUNAS, MM. DELARAI, DROMER, M^{lle} PLEURANCEAU, MM. FREDON, LAHONDERE, LAURENCEAU, M. et M^{me} PIERROT, M. et M^{me} POUPONNOT, M. REDON, M. et M^{me} SANDRAS, M. et M^{me} TILLARD, M. VIOLETTE.

(Les Sociétaires qui ont assisté à l'herborisation du matin sont soulignés).

Monsieur GEMON Serge, Maire de La Benâte et membre de la S.C.B.O., avait bien voulu mettre à la disposition de notre Société la salle de la Mairie. Nous l'en remercions bien vivement. Malheureusement, ses obligations professionnelles ne lui ont pas permis d'assister à nos travaux.

Cette Assemblée Générale laissera dans la mémoire des botanistes présents un souvenir vivace pour plusieurs raisons mais principalement deux:

- D'abord, il y avait longtemps..., bien longtemps..., qu'une telle Assemblée n'avait pas eu lieu;

- Et puis le brouillard! Un magnifique brouillard! qui perturba quelque peu le déroulement de cette A.G. (en particulier l'herborisation du matin) et qui gêna considérablement le retour des participants. Il fallait, ce jour là, avoir le feu sacré de la botanique pour venir à La Benâte, contrée pourtant bien accueillante à l'ordinaire.

Travaux de l'Assemblée Générale

(voir par ailleurs les comptes rendus concernant l'herborisation du matin)

I - Election du Bureau:

Ouvert à 14 heures, le scrutin était clos à 15 heures. Le dépouillement avait lieu aussitôt et les résultats étaient proclamés.

(Voir à la rubrique: " Composition du Bureau de la S.B.C.O.")

II.- Félicitations aux membres de l'ancien Bureau de la S.B.C.O.-

: Le Président félicite les membres de l'ancien Bureau pour l'excellent travail accompli pendant ces dernières années.

Les effectifs de notre Société sont passés en 3 ans de 86 à plus de 200. Le principal artisan de ce redressement est M. E. Contré, auquel, au nom des Botanistes du Centre-Ouest, le Président adresse un témoignage de très vive reconnaissance. M. E. Contré, malade, n'a pas pu assister à cette Assemblée Générale. Les Sociétaires lui souhaitent un prompt rétablissement.

L'assemblée donne ensuite quitus à Monsieur Biget, ancien trésorier de notre Société, pour son excellente comptabilité. Monsieur Biget qui a rempli ses fonctions pendant 33 ans, à la satisfaction de tous et toujours avec le sourire, a bien mérité de la S.B.C.O.- Il continuera cependant à se dévouer pour notre Société puisqu'il fait partie du nouveau Bureau (Vifs applaudissements)-

III.- Retrait de la S.B.C.O. de la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles:

Le Président explique à l'Assemblée les raisons qui nous ont amené à envisager ce retrait:

Notre Société adhère à cette Fédération depuis de nombreuses années.

Cette Fédération disposait d'un budget propre alimenté par les cotisations des Sociétés affiliées = F. 6 par membre et par an.

Grâce à ce budget la Fédération faisait paraître 4 fois par an un bulletin dans lequel chaque Société disposait, au prorata des cotisations versées, d'un certain nombre de pages.

Notre Société décida, voilà près de 3 ans, d'utiliser les pages qui lui étaient attribuées pour publier l'excellent travail de synthèse de Monsieur A. Barbier : "Contribution à l'étude de la Bryoflore du département de la Vienne". Il nous fallut attendre 2 ans pour disposer d'un nombre de pages suffisant. Pendant ces 2 ans notre Société versa, à raison de F. 6 par membre, environ F. 2250.- à la Fédération. L'article était enfin publié en mars 1973. En même temps, la Fédération réclamait à la S.B.C.O. un supplément de F.2251,31 pour "grand nombre de mots latins et alignement de colonnes" ! Les 44 pages de cet article nous revenaient donc à F.4500.-

Par un calcul aisé, chacun pourra se rendre compte, que pendant chacune de ces deux années, un membre de la S.B.C.O. qui versait à notre Trésorier F. 15.- de cotisation annuelle, versait en réalité F.12.- à la Fédération et seulement F.3.- à notre Société.

La situation financière de la S.B.C.O. fut alors catastrophique et de là découlèrent de nombreux ennuis.

La dette est maintenant réglée, mais une solution s'impose d'urgence :

- Continuer à adhérer à la Fédération, mais alors renoncer à notre Bulletin, ou augmenter dans de fortes proportions la cotisation de chacun de nos Sociétaires;
- Se retirer de la Fédération et porter nos efforts sur notre Bulletin.

La question est alors débattue par les membres présents. Quelques uns (M. Caillon Michel en particulier) craignent que la S.B.C.O. soit isolée si nous décidons le retrait. Le Président lui répond qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet car il a l'intention de faire un effort particulier pour relancer notre service d'échange des bulletins.

Le vote intervient alors: à l'unanimité des membres présents le retrait de la Société Botanique du Centre-Ouest de la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles est décidé.

Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1974.

IV.- Statuts de la S.B.C.O. :

Le Président expose que la "Société Botanique des Deux-Sèvres" a été fondée à Niort en 1888. Elle s'est ensuite constituée en Association déclarée le 22 décembre 1907 (J.O. du 31-1-1908) et a alors pris en outre le titre de "Société Régionale de Botanique" en raison de son expansion dans d'autres départements. Des statuts, à la même époque ont été déposés.

En 1931, semble-t-il, cette Société a pris le nom de "Société Botanique du Centre-Ouest". Il n'a pas été possible de retrouver trace d'une déclaration officielle ni des nouveaux Statuts.

Il apparaît aux Sociétaires présents qu'il convient, de toute urgence, de régulariser la situation de notre Société.

Il est donc décidé:

- = que la "Société Botanique des Deux-Sèvres - Société Régionale de Botanique" prend à compter du 10 novembre 1973 le titre unique de "Société Botanique du Centre-Ouest".
- = que le Siège Social de cette Société est à compter de la même date fixé à : "Ecole Publique de la Benâte 17400 St. Jean d'Angély".
- = que notre Société, sous son nouveau titre, sera déclarée à la Sous Préfecture de St. Jean d'Angély. En même temps devront être déposés les statuts de la S.B.C.O.

Le Président lit alors, article par article, les statuts de la Société Botanique des Deux-Sèvres - Société Régionale de Botanique.

Chacun des articles est reconduit par l'A.G. ou modifié quand cela semble nécessaire. C'est ainsi par exemple que les membres de l'A.G. jugent indispensable que notre Société se donne le but supplémentaire de: "promouvoir la protection de la nature".

Après lecture de tous les articles, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents, les Statuts de la S.B.C.O. qui sont publiés par ailleurs dans le présent bulletin.

V.- Cartes de Membre de la S.B.C.O.:

Il est décidé de délivrer aux Sociétaires ayant réglé leur cotisation une carte de Membre de la S.B.C.O. valable pour l'année civile en cours. Cette carte pourra éventuellement leur faciliter l'accès des Parcs Nationaux et des Réserves Botaniques.

VI.- Publicité dans notre Bulletin:

Ce problème est étudié. Le retrait de la S.B.C.O. de la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, permettra à notre Société, à l'avenir, de disposer en totalité de la cotisation de ses membres. Cela doit nous permettre de publier notre Bulletin sans faire appel à la publicité et de garder notre indépendance.

VII.- Bulletin de la S.B.C.O.:

Les Sociétaires présents se déclarent très satisfaits de notre nouveau Bulletin.

Le Président fait part de son intention de publier 2 bulletins au cours de l'hiver 73-74 soit: Bulletin n° 3 - 1972 et Bulletin n° 4 - 1973. Le retard pris au départ sera ainsi rattrapé.

Le principe de la publication de numéros spéciaux de vulgarisation est retenu. Des équipes sont constituées:

- l'une, sous la direction de M. M. Sandras, va préparer un bulletin sur les champignons.
- l'autre, sous la direction de M. Lahondère, se consacrera aux arbres et arbustes du littoral.

VIII.- Prix de vente des anciens Bulletins:

Il est fixé à F.10 par Bulletin.

IX.- Tirés à part:

Chaque auteur pourra, à condition d'en faire la demande à la remise du manuscrit, bénéficier de 15 tirés à part gratuits. A partir du seizième, ces tirés à part seront facturés au plus juste.

X .- Sorties 1974:

Un programme est mis au point pour le printemps et l'été 1974. Ce programme sera adressé à tous les membres de la S.B.C.O.

Les sorties mycologiques seront fixées au cours de l'A.G. 1974.

A l'avenir, tous les ans, au printemps, notre A.G.:

- 1) fixera les sorties mycologiques de l'automne;
- 2) dressera un projet de programme d'herborisations pour le printemps et l'été de l'année suivante.

L'Assemblée Générale, un peu écourtée en raison du brouillard, se termina par un vin d'honneur offert par le Président.

R. DAUNAS et Ch. LAHONDERE
